



**COMMISSION
FINANCES**

**Rapport (public)
de la séance du jeudi 21 octobre 2021 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent-e-s : M. Daniel MUSCIONICO (Président)
Mme Dominique BAUMBERGER (pour Mme EHRETSMANN)
Mme Sophie BRAND
M. Laurent PECCOUD
M. Raphaël RAPIN
M. Albert SIROLLI
M. Geoffray SIROLLI

M. Éric ANSELMETTI Maire
M. Christophe BAUMBERGER Adjoint
M. François JACCARD Adjoint
M. Charles LASSAUCE Secrétaire général

Excusée : Mme Andrea EHRETSMANN

Absent : --

Invité : M. Raphaël CONTI Comptable

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021**
3. **Projet de budget 2022**
4. **Divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021

Deux corrections sont apportées au procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 qui est approuvé par 5 oui et 1 abstention.

3. Projet de budget 2022

Le budget 2022 tel que proposé reflète la vision de l'Exécutif ; il présente un déficit relativement important, bien qu'il semble que les chiffres soient un peu pessimistes et que la commune devrait, d'ici une quinzaine de jours, recevoir des informations plus optimistes. Les commissaires se concentreront ce soir sur la vision du budget tel que proposé sans trop entrer dans des détails d'économies, la dernière évaluation de l'AFC n'ayant pas encore été communiquée.

Un budget négatif n'est pas un problème en soi. La commission a aussi reçu des propositions budgétaires des autres commissions, sur lesquelles elle devra se pencher.

La commission se livre tout d'abord à une lecture du budget tel que présenté. Ci-après les principales remarques ou questions formulées.

Budget 2022

0110.00.31700.00

Un montant de 25'000 F a été budgété pour le voyage du Conseil municipal, ce qui gêne un peu un.e commissaire, compte tenu du déficit envisagé de 574'000 F. Il conviendrait de reporter celui-ci jusqu'à des jours meilleurs, ou de n'envisager qu'une sortie d'une journée.

Cette remarque sera retenue jusqu'au moment où la commune aura une vision plus fine dudit budget et pourra être rediscutée. En effet, ces voyages permettent aux uns et aux autres de mieux se connaître et de renforcer la cohésion du Conseil municipal sans porter préjudice aux comptes de la commune.

0220.00.30100.00

L'évolution de cette ligne s'explique par la requalification budgétaire du salaire du concierge de Prés-Grange, les annuités du personnel, les gratifications (en diminution), l'évaluation d'un nouveau poste (réévaluation et reconduction des budgets 2019 et 2020), les évolutions au sein du personnel. L'assistance sociale figure sous la ligne 5790.01.31300.90.

0220.00.30530.00

Jusqu'à présent, Corsier ne prenait en charge qu'une partie de ces cotisations. Or de nombreuses communes prennent en charge l'intégralité de l'assurance liée aux accidents non professionnels. Cette proposition a été acceptée par l'Exécutif.

0220.00.31130.10

Les différentes dépenses incluses dans cette ligne budgétaire concernent pour la plupart des coûts internes. Et la commune a reçu trois Conseillers d'État en 2021.

0290.00.31440.00

Plusieurs positions d'entretien sont en diminution. La commune a fait pas mal de travaux d'entretien (peintures, parquets, etc.) sur la mairie, l'année passée. L'arrivée d'un spécialiste technique, en 2020, a aussi engendré une remise à niveau de certains bâtiments. Sur les charges générales d'entretien, entrent aussi en ligne de compte : le concours de l'école (qui donnera lieu à des transformations lourdes et importantes du bâtiment scolaire ; il y a donc de moins en moins de sens de faire trop de travaux sur ledit bâtiment) et le futur diagnostic sur l'état des routes de l'ensemble de la commune, qui permettra de proposer des rénovations à moyen terme, sachant que les projets de zone de rencontre ou modération de trafic auront aussi un impact sur certaines.

0290.00.31200.20

La ligne globale « combustibles » a été maintenue à 60'000 F. La ligne budgétaire dont il est question ici a été maintenue telle quelle. Les éléments pris en compte pour le budget sont la consommation et l'état des bâtiments. La commune, qui consomme désormais du gaz pour ces bâtiments, n'a pas de repères sur la consommation et ne tient pas compte des spéculations. De plus, les citernes à mazout ont été remplies (60'000 l) pendant que le cours était bas.

1110

La commune a intensifié la sécurité depuis les problèmes survenus au printemps, ce qui a un coût. Et des APM ont été engagés pendant les 4 mois de la période estivale pour le contrôle du stationnement sur les trois communes. Cette action sera sans doute renouvelée l'année prochaine.

Concernant la ligne 1110.00.31300.90, un marché public vient d'être lancé pour la surveillance des trois communes de CoHerAn. Dans ce cadre-là, les prestations pour Corsier ont déjà été étendues au niveau du cahier des charges (Prés-Grange, parking de Prés-Grange, quai), ce qui a été pris en compte dans le budget.

1500.00.31300.10

Un coût de 40'000 F a été budgété pour le 200^e de la compagnie.

1506.14.36120.00

Le SIS quittera le giron de la Ville de Genève dès le 1.1.2022. La clé de répartition est basée sur le nombre d'habitants, d'où la légère augmentation cette ligne. Les investissements ne sont pas inclus dans cette position.

2170

1,7 mio d'amortissements complémentaires ont pu être intégrés dans le dernier exercice.

2170.00.42600.10

La diminution de ce poste est due à une défectuosité générale de l'installation, qui n'était pas performante. La commune étudiera une proposition de renouvellement du parc photovoltaïque. Il est encore un peu tôt pour dire à quel moment cet investissement devra être budgété. C'était la CMNS qui avait imposé ce type de photovoltaïque, ce qu'elle n'a plus le droit de faire. Le rendement futur sera nettement supérieur à l'actuel.

Une modification des tarifs des SIG par rapport à l'acquisition de l'énergie photovoltaïque explique aussi pour partie cette diminution.

2180.00.31510.00

Cette ligne concerne le matériel utilisé par les cuisines scolaires (chariots, bain-marie, etc.). L'intendante a fait quelques demandes de remplacement du matériel vétuste. La commune ayant affiné la répartition des coûts par fonctionnalité, ce matériel sera identifié comme faisant partie du restaurant scolaire.

2180.10.31300.90

Cette charge ne figure plus dans les charges du personnel ; la prestation a été reprise par un tiers qui met une personne à disposition de la commune. De plus, le service a été renforcé (1 personne pour la mise en place et le nettoyage, 1 personne pour le service des enfants). Et la commune est passée de 80 enfants, il y a 4 ans, à 140 enfants. Le prix du repas est toujours à 9,5 F/enfant/jour.

Le coût du GIAP est passé de 262'000 F à 325'000 F en 3 ans. Les augmentations des prestations de tiers sont régulières et importantes. L'ACG a un analyste très performant qui permettrait, en cas de demande, d'explicitier plus en détail ces augmentations. Les comptes et budgets des entités auxquelles contribue la commune étaient à disposition sur le CMNet.

Certains de ces budgets sont déficitaires (par exemple le GIAP). Qui prend en charge lesdits déficits ?

Les questions des commissaires seront listées et l'ACG approchée afin d'obtenir des réponses sur ces différents groupements intercommunaux.

Le fonctionnement du SIACG sera présenté au Conseil municipal.

3290.85.31300.80

Cette ligne budgétaire inclut également les nouvelles décorations de Noël pour le quai. La CSMAC a étudié le budget relatif à la manifestation. Une partie des décorations était louée pendant 3 ans.

3290.00.36360.00 et 3290.01.36360.00

La CSMAC a procédé à un arbitrage et ajouté 5'000 F à la première ligne (la seconde ayant été diminuée de 5'000 F).

3410.01.36360

Le FC CoHerAn et le rugby club CoHerAn avaient des jubilés à effectuer, et chaque club avait demandé un supplément de 4-5'000 F. Ces demandes n'ayant pas été refaites, un seul montant de 5'000 F a été inscrit au budget.

5451

L'augmentation sur la ligne de La Pomme est due à l'augmentation des salaires imposée par l'OCIRT. De plus, le nombre d'heures d'accueil a été augmenté (à midi). Pour IAM Corsier, la commune avait voté 28 places EPT. Des demandes pour 12,5 places EPT étaient en attente. Or la commune d'Anières payait 10 places qui n'étaient pas utilisées. Corsier a, avec l'accord de la CSSC, racheté 3 places à Anières, qui en offrira encore 3 à la commune. Corsier aura donc 6 places de plus (mais n'en paiera que 3 sur les 5 années à venir) afin d'assurer aux petits Corsiérois un cursus complet au sein de la crèche. Cette convention a été acceptée par le groupement. L'augmentation est aussi due à l'ouverture des nouvelles crèches (subvention de 28'135 F/place). L'augmentation est largement compensée par la location des locaux de la nouvelle crèche.

Le taux de remplissage de IAM Corsier est à 78 %, ce qui est énorme pour les premiers mois. Le coût total par enfant se situe autour de 47'000 F/enfant. Le coût assuré par les parents est déterminé par leurs revenus. Ce poste, qui est relativement important, était un souhait des autorités.

5790

Tous les commissaires ne sont pas favorables à la reconduction des bons de solidarité en 2022, dont l'objectif était de compenser les prestations délivrées à la population (fêtes communales, de la Courge, etc.) qui n'avaient pas lieu.

Mais si, pour l'instant, tout va bien, l'Exécutif ne souhaiterait pas être pris à la gorge cas échéant. Les bons de solidarité pour la fin de l'année seront évoqués au point 4 de l'ordre du jour.

La commission débattrait de la pertinence ou pas de maintenir cette ligne.

Les coûts relatifs à l'assistante sociale sont rapportés en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. La commission concernée ne s'étant pas encore réunie, elle n'a pas avancé sur ce dossier. Mais le budget pour les communes est clair (nombre d'habitants). Les chiffres seront revus dans 1-2 ans.

1,5 poste supplémentaire sont budgétés pour l'assistante sociale (0,5 pour Collonge-Bellerive et 1 poste partagé entre les 3 communes de CoHerAn). L'Exécutif a demandé que l'assistante sociale soit un jour par semaine à Corsier. Mais les habitants des 4 communes pourront se rendre indifféremment dans l'une ou l'autre.

Dans le cadre de la convention qui sera passée entre les communes, Corsier a demandé la mise en place de tableaux de bord (statistiques), ce qui permettra de savoir d'où viendront les personnes et quelles prestations sont demandées.

6150.00.31110.00

Suite à la dissolution du STIC, le matériel est suffisant pour la commune. Les besoins seront réévalués après la première année de fonctionnement.

Concernant le collecteur Gravannes, une propriétaire foncière refuse qu'une haie se trouvant sur sa propriété soit coupée. Il n'est par conséquent pas possible d'aller de l'avant avec l'autorisation de construire qui avait été déposée et des solutions techniques doivent être

trouvées. Une analyse est en cours.

7301.00.31200.40

Cette ligne englobe toutes les levées au porte-à-porte. Les prestations qui ne sont pas effectuées ne sont pas facturées. Si la commission le souhaite, une analyse plus détaillée des coûts pourrait être réalisée.

Les levées d'encombrants assurées à domicile par Mobilitri sont facturées à la commune. Les comptes d'exploitation de Mobilitri pour cette première année seront donnés dans le courant du premier trimestre 2022.

7710

Concernant la réfection du cimetière, le Conseil municipal devrait être saisi d'une proposition de réalisation en décembre 2021, ou début 2022.

7790.00.31320.30

Ces honoraires ont été reportés sur le budget 2022 sur décision de la CAEDD, car l'étude environnementale n'a pas été réalisée en 2021.

9101.00.40190.00

Il s'agit du montant qui pourrait être perçu sur 2021, si la taxe professionnelle n'était pas dégrevée à 100 % par décision du Conseil municipal en même temps que le vote du budget.

9300.00.36227.00

Les résultats de ces trois dernières années, notamment les correctifs d'impôts, ont eu un impact important sur l'indice de capacité financière de la commune dans ce système de rapports entre les communes. Ce bond important de la péréquation pour Corsier sera compensé, l'année prochaine, par les nouvelles places de crèche. S'agissant d'une moyenne établie sur trois ans, les autorités doivent s'attendre à rester dans ces eaux-là encore deux ans.

Que le centime additionnel monte ou baisse, que les charges augmentent et les profits diminuent, ces éléments n'ont pas d'impacts sur la péréquation qui regarde l'indice de capacité financière (soit le potentiel financier). Mais contribuer à la péréquation est un signe de bonne santé financière.

9630.20.34010.10

La diminution de cette ligne budgétaire est due au réajustement de la charge financière au montant réel.

9630.20.34397.01

La réévaluation du PF tous les 5 ans est obligatoire ; le PF de la commune devrait être réévalué fin 2022 (ou fin 2023 si le SAFCO accepte la demande qui a été formulée).

Le déficit de 500'000 F est induit principalement par deux postes : la péréquation et la petite enfance. Mais la commune a aussi des contreparties : augmentation des recettes fiscales, loyer de Prés-Grange.

Plan des investissements

La commission passe en revue le plan des investissements. Ci-après les principales remarques ou questions formulées.

D'une manière générale, les intentions d'investissements reflètent les prévisions et souhaits de l'Exécutif. Une partie des amortissements liés à ces intentions a déjà été portée au budget (cf. plan des amortissements quadriennal). Les amortissements complémentaires permettent d'équilibrer les charges d'amortissement.

Rénovation de la Salle du Conseil

Une première esquisse avait été faite pour cette salle, il y a 2 ans, car celle-ci mériterait quelques améliorations. Mais ce projet n'est pas une priorité de l'Exécutif.

Réaffectation ancien groupe scolaire (AGS)

Vu les besoins en locaux des associations corséroises, et une fois le nouveau groupe scolaire (NGS) terminé, il semblerait judicieux de réaliser une étude en temps voulu sur l'avenir de l'AGS.

Acquisitions foncières

La commune essaie toujours de repérer les bonnes opportunités d'acquisitions afin, cas échéant, de doter la fondation pour le logement afin qu'elle puisse aussi remplir son rôle social vis-à-vis des habitants.

Tableau des immobilisations

La commission passe en revue le tableau des immobilisations, qui liste l'ensemble de celles-ci et reflète exactement l'impact comptable dans le budget. Il en ressort que le volume d'amortissements de la commune est à peu près stable, pour l'instant.

Propositions budgétaires des commissions

Les demandes de la CTSM et de la CUCP devraient plutôt être considérées comme des intentions et faire l'objet de demandes de crédits budgétaires supplémentaires une fois leur réalisation planifiée.

La CSSC a émis le souhait de s'aligner sur les autres communes. En effet Corsier est aujourd'hui, en termes de dons, parmi les communes les moins généreuses. D'où sa suggestion d'augmenter de 12'000 F l'aide sociale à l'étranger, et de reconduire les bons solidaires.

La CAEDD propose d'augmenter de 5'000 F la ligne budgétaire « information, recyclage et zéro déchet ». Ce projet est en cours avec l'école ; un mandat a été donné et le budget devrait suffire.

La CSMAC souhaiterait, par le biais des subventions à la culture, offrir de nouvelles prestations à la population (billets d'entrée pour des théâtres, des cinémas indépendants, etc.) au sein du canton (en compensant cette augmentation sur la commission CoHerAn idoine). La même proposition est formulée pour le sport.

La commission souhaite poursuivre sa réflexion par rapport à une éventuelle reconduction des bons solidaires.

Le budget sera encore affiné pour la prochaine séance, et tiendra compte de la dernière estimation de l'AFC.

4. Divers

Journée d'information sur l'utilisation des défibrillateurs

L'Exécutif avait imaginé mettre sur pied une journée d'information sur l'utilisation des défibrillateurs. L'offre s'élève à 2'400 F/demi-journée avec 2 animateurs. L'importance de cette action est soulignée. Et il s'agit d'une demande du Conseil municipal.

Les autorités ont longtemps espéré coupler cette action avec une manifestation, afin de drainer des participants, ce qui ne sera malheureusement pas possible tout de suite. Cette formation serait annoncée par le biais d'un tous-ménages.

Droit de préemption

La commune a l'opportunité de faire valoir son droit de préemption sur un immeuble. Cet investissement serait assez intéressant pour la commune qui demandera une analyse

financière. Des éléments plus concrets seront ultérieurement soumis à la commission.

Bons de solidarité

La dépense s'élève à 32'130 F sur un budget de 50'000 F. L'Exécutif propose de renouveler cette action pour Noël, l'année ayant été difficile pour tous. Un geste de la commune serait sans doute bienvenu. 3 options sont possibles : distribuer des bons de 10 F (16'000 F), demander un crédit budgétaire supplémentaire pour des bons de 20 F ou, sur proposition de l'Exécutif, renoncer aux 15'000 F budgétés pour l'assistante sociale de CoHerAn, cette intention n'ayant pas pu être concrétisée en 2021, et proposer cette économie en regard de la demande de budget supplémentaire sur la ligne 5790.01.31390. L'opération serait lancée durant la première quinzaine de novembre (jusqu'à fin décembre). Cette proposition a été communiquée ce soir à la CSSC, avec l'accord de sa Présidente, afin que la commission prenne position.

26'000 F environ ont été dépensés sur Corsier, soit les trois quarts des bons utilisés. Les autres l'ont été à Anières et dans une moindre mesure à Hermance.

Cette action s'inscrit dans la continuité de la décision du Conseil municipal.

Les bons seront valables jusqu'au 1.1.2022.

La demande de budget supplémentaire de l'Exécutif avec comme mesure d'économie la renonciation à 15'000 francs sur la ligne budgétaire 5790.01.31390 ne fait l'objet d'aucune opposition.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h15.

Rapport : E. Maia